



16ème législature

Question N° : 8000	De M. Joël Giraud (Renaissance - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Organisation territoriale et professions de santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Recrutement des assistants de régulation médicale	Analyse > Recrutement des assistants de régulation médicale.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé sur la situation des assistants de régulation médicale des SAMU, Centre 15 et SAS. L'été est une période charnière pour les professionnels de la santé, notamment pour les SAMU-SAS qui sont extrêmement sollicités en raison des indisponibilités des professions de santé et de la difficulté d'accès aux soins de la population. Les effectifs ne progressent pourtant pas, notamment le nombre d'assistants de régulation médicale (ARM) au sein des SAMU. En effet il manque entre 850 et 1 000 ARM sur le territoire. La vraie problématique de la profession est qu'elle n'est pas connue et très mal reconnue ce qui explique ce manque d'effectif. Après avoir traversé la crise sanitaire et la période estivale de l'année 2022 qui fut particulièrement rude, la lassitude est immense. Les assistants de régulation médicale sont épuisés de travailler dans des conditions difficiles, alors qu'ils sont pourtant les premiers maillons de la chaîne des secours puisqu'ils réceptionnent les appels au 15. M. le député attire donc l'attention de Mme la ministre sur cette situation et souhaite savoir si des mesures pourraient être mises en place pour permettre de combler le déficit d'assistants de régulation médicale au sein des SAMU. Ajouté à cela, il souhaite savoir si une grille indiciaire spécifique pourrait être appliquée aux ARM afin de valider le passage de la catégorie administrative de la fonction publique à celle de profession de santé.